

Compte-rendu

Séance du 24 juin 2015

Le vingt-quatre juin deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, Mme DEPIEDS, M. LAURENT, Mme LIARD, M. HAREL, Mme NOËL, Mme BERTOLIN, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés : M. THOUIN (Pouvoir à M. HAUTON), M. BOUÉ (Pouvoir à Mme ROUTIER).

Secrétaire de séance : M. HAUTON.

1°) SERVICES PUBLICS LOCAUX : FIXATION DE TARIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs de la restauration scolaire, l'eau et l'assainissement à compter :

- De la rentrée scolaire 2015/2016 pour le service de restauration scolaire ;
- Du 1^{er} janvier 2016 pour les tarifs eau et assainissement ;

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes aux vente et achat d'eau. Ces tarifs sont consultables en mairie.

2°) SERVICES CONCEDES : RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE GRDF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2014 présenté par GrDF sur le service de distribution de gaz naturel.

3°) PLAN D'EPANDAGE DES BOUES : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AESN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une étude pour la réactualisation du plan d'épandage des boues, de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux maximum, soit 50% de la dépense hors taxe et de charger Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ladite opération.

4°) COURSE CYCLISTE « PARIS-CAMEMBERT » : ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 6 contres et 4 blancs), décide de s'engager à soutenir financièrement le COPC pour l'organisation de la course cycliste « Paris-Camembert 2016 », dans la limite d'un montant total de 15 000 €, de s'engager à continuer à apporter son aide technique et logistique pour l'organisation de cette course, sous réserve d'obtenir le renfort des communes ci-dessous :

Collectivité	Moyens humains	Moyens techniques
Le Sap	2 agents	1 camion
Crouttes-le Renouard	1 agent	
Pontchardon	1 agent (avant et après)	
Les Champeaux-Camembert	1 agent	
Ticheville-Canapville	1 agent	
Fresnay-Champosoult	1 agent intercommunal	
CDC	3 agents	1 camion

et que l'aide financière et technique pour l'édition 2016 sera conditionnée à une demande de subvention expresse du COPC.

5°) SE61 : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts du Se61 annexés à la délibération et de charger Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Se61.

6°) SDIS : CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter d'entretenir pour le compte du SDIS de l'Orne les espaces verts de la caserne de Vimoutiers moyennant le remboursement de frais engagés par la collectivité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette prestation et de charger Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS 61.

7°) INTERCOMMUNALITE : REVERSEMENT DU FPIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour la répartition libre de la dotation au titre du fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La totalité du FPIC sera conservée en totalité au niveau intercommunal.

8°) FINANCES : AVIS SUR LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU DEBET DU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse pour la totalité du débet de 2 644,58 € prononcé à l'encontre du Comptable Public Céline DUPERREY.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 h 10

VILLE DE VIMOUTIERS
-Loi du 2 mars 1982
Acte publié le 26 juin 2015
Acte notifié le